

Séance extraordinaire du 3 novembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 3 novembre 2020 à compter de 11 h 45, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Monsieur Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Monsieur André Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Monsieur Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral nº 5	Monsieur Gilbert Viens
Conseiller, district électoral nº 6	Monsieur Denis Chagnon

Est aussi présente: Me Isabelle François, directrice générale et greffière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

- 1. Dépôt de document
 - Réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme / Avenant au contrat d'ingénierie
- 2. PIIA-22-2020 par M. Patrick Viens, mandataire pour la propriétaire 9243-8803 Québec inc., lot n° 1 594 554 situé au 2118, route 112 / Demande d'autorisation
- 3. PIIA-23-2020 par M. Arnaud Rostand, mandataire pour la propriétaire La Fraternité Saint-Pie X (Québec) inc., lot n° 1 592 540 situé au 1395, rue Notre-Dame (route 233) / Demande d'autorisation
- 4. PIIA-24-2020 par M. Daniel Provencher, mandataire pour la propriétaire Automobile Jacques Généreux inc., lot n° 1 592 279 situé au 2017-2019, route 112 (modification au PIIA-16-2020) / Demande d'autorisation
- 5. Patinoire extérieure Bandes de hockey / Acquisition
- 6. Période de questions
- 7. Fin de la séance

Résolution 2020-11-350

Dépôt de document

En vertu du Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé la proposition suivante :

 Avenant au contrat d'ingénierie pour le réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme par Experting.ca en regard de la surveillance en mécanique du bâtiment pour le prix estimé de 2 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'avenant n° AV02-STCV-20023.

Résolution 2020-11-351

PIIA-22-2020 par M. Patrick Viens, mandataire pour la propriétaire 9243-8803 Québec inc., lot n° 1 594 554 situé au 2118, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et



Séance extraordinaire du 3 novembre 2020

amendements par M. Patrick Viens, mandataire pour la propriétaire 9243-8803 Québec inc., concernant des agrandissements au bâtiment commercial situé au 2118, route 112, lot n° 1 594 554 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 203;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-18-2020 présenté lors de leur réunion tenue le 29 octobre 2020, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-22-2020 présenté par M. Patrick Viens, mandataire pour la propriétaire 9243-8803 Québec inc., concernant les agrandissements projetés du bâtiment commercial situé au 2118, route 112, lot n° 1 594 554 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 203.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-352

PIIA-23-2020 par M. Arnaud Rostand, mandataire pour la propriétaire La Fraternité Saint-Pie X (Québec) inc., lot n° 1 592 540 situé au 1395, rue Notre-Dame (route 233) / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Arnaud Rostand, mandataire pour la propriétaire La Fraternité Saint-Pie X (Québec) inc., concernant la démolition de la cage d'ascenseur située sur le toit du bâtiment situé au 1395, rue Notre-Dame (route 233), lot n° 1 592 540 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 310-P;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-23-2020 présenté lors de leur réunion tenue le 29 octobre 2020, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements ainsi qu'aux conditions particulières du règlement de citation n° 118;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-23-2020 présenté par M. Arnaud Rostand, mandataire pour la propriétaire La Fraternité Saint-Pie X (Québec) inc., concernant la démolition de la cage d'ascenseur située sur le toit du bâtiment situé au 1395, rue Notre-Dame (route 233), lot n° 1 592 540 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 310-P.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-353

PIIA-24-2020 par M. Daniel Provencher, mandataire pour la propriétaire Automobile Jacques Généreux inc., lot n° 1 592 279 situé au 2017-2019, route 112 (modification au PIIA-16-2020) / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et



Séance extraordinaire du 3 novembre 2020

amendements par M. Daniel Provencher, mandataire pour la propriétaire, Automobile Jacques Généreux inc., pour modifier le PIIA-16-2020 autorisé sous la résolution nos 2020-026-237;

Considérant que la demande de PIIA-24-2020 concerne le remplacement des panneaux-graphique fixés à l'enseigne existante sur poteaux sur le lot n° 1 592 279 du cadastre du Québec situé au 2017-2019, route 112, dans la zone n° 204;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-24-2020 présenté lors de leur réunion tenue le 29 octobre 2020, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements:

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise le PIIA-24-2020 qui modifie le PIIA-16-2020 tel que déposé et présenté par M. Daniel Provencher, mandataire pour la propriétaire, Automobile Jacques Généreux inc. pour le remplacement des panneaux-graphique fixés à l'enseigne existante sur poteaux, sur le lot n° 1 592 279 du cadastre du Québec situé au 2017-2019, route 112, dans la zone n° 204.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-11-354

Patinoire extérieure- Bandes de hockey / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'acquérir des bandes de hockey pour un patinoire extérieure auprès de Bande de hockey Gyslain Lampron inc. de Saint-Hubert pour le prix de 35 800 \$ plus les taxes incluant les frais d'installation, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 16 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Période de questions	
Levée de la séance.	
Guy Benjamin Maire	M ^e Isabelle François Directrice générale et greffière
Certificat de créd Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie prévus au budget de l'année pour les dépenses décri	par la présente qu'il y a des crédits
2020-11-350 et 2020-11-354.	